

CONSEIL MUNICIPAL DE DAMIGNY
SEANCE DU 8 JUIN 2022
COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

L'an deux mille vingt et deux, le huit juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Damigny se sont réunis en séance extraordinaire au lieu habituel, sous la présidence de Madame Anita PAILLOT, maire.

Etaient présents : Anita PAILLOT, Jean-Louis BATTISTELLA, Nathalie GRAU, Louis WINTENBERGER, Alain LECLER, Martine LAPOTAIRE, Alain BETHOULE, Patrice GUILLE, Éric YVERNES, Christophe CARAVELLA, Stéphanie LEDUC, Claire LEMERCIER, Céline GAHERY, Nadège ROUSSEAU, Florence LELIEVRE, Pauline BLONDEL, Laureen VANDEVYVERE.

Absents excusés : El Mostafa ZAKANI qui a donné pouvoir à Anita PAILLOT, Sylvie BREUX qui a donné pouvoir à Alain BETHOULE, Philippe DEVAUX qui a donné pouvoir à Éric YVERNES, Guillaume THEFAINE qui a donné pouvoir à Pauline BLONDEL, Anne-Sophie HENRY.

Absent : Julien FOYER

Secrétaire de séance : Louis WINTENBERGER

Convocation en date du 03 juin 2022 adressée au domicile de chaque membre du conseil municipal.

DELIBERATION N° 20220608-01

TRAVAUX : MISE AUX NORMES PMR DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE

Pour rappel, la procédure de passation du marché public relatif à la mise en conformité d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) des vestiaires de football et la construction d'un club house s'élevant à 481 573.08 € TTC a été déclarée sans suite par délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2022, pour motif d'ordre budgétaire.

Le 2 juin 2022, Monsieur MONHEE, maître d'œuvre, proposait la suppression de la construction du club house avec un gain hypothétique de 60 000 € TTC environ.

Il est rappelé que les crédits votés au budget primitif 2022 pour cette opération s'élèvent à 407 000 €. Des dépenses ont déjà été réalisées pour un montant de 12 048.78 €.

Des subventions sont accordées pour ce projet, à savoir :

- DETR 2022 : 108 000 €

- Conseil départemental : 30 000 €.

Par délibération n° 20220328-02, le conseil municipal a décidé de contracter un emprunt de 270 000 € sur 20 ans auprès de la Caisse d'épargne pour financer les investissements.

Considérant que la proposition de l'architecte, Monsieur MONHEE, de supprimer la construction du club house reste supérieure financièrement à l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité :

Par :

- 04 voix CONTRE

- 17 voix POUR
- 0 abstention

⇒ **DECIDE** de conceptualiser un nouveau projet comprenant la rénovation et travaux d'accessibilité PMR aux vestiaires du stade de football et ce, dans le respect d'un budget contraint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,



Louis WINTENBERGER

La maire,



Anita PAILLOT

Affiché le 10 juin 2022
conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.